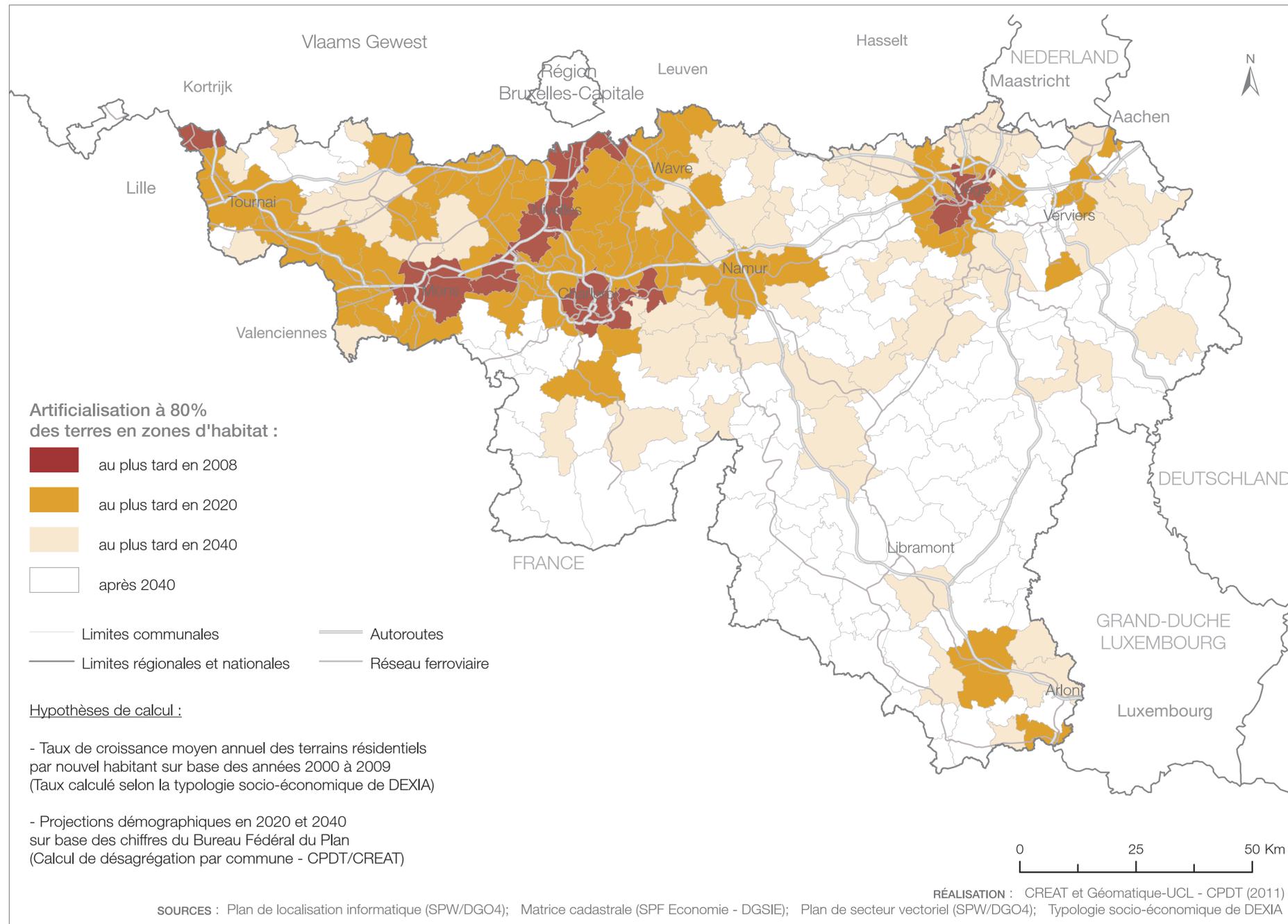




Artificialisation à 80% des terres en zones d'habitat



En 2008, sur la totalité des zones d'habitat le taux d'artificialisation atteignait plus de 65%.

Actuellement, dans certaines communes les zones d'habitat sont déjà artificialisées à 80 %.

Avec un demi-million de nouveaux habitants d'ici 2040, à politique égale, d'autres communes présenteront un taux d'artificialisation de plus de 80 % en 2020.

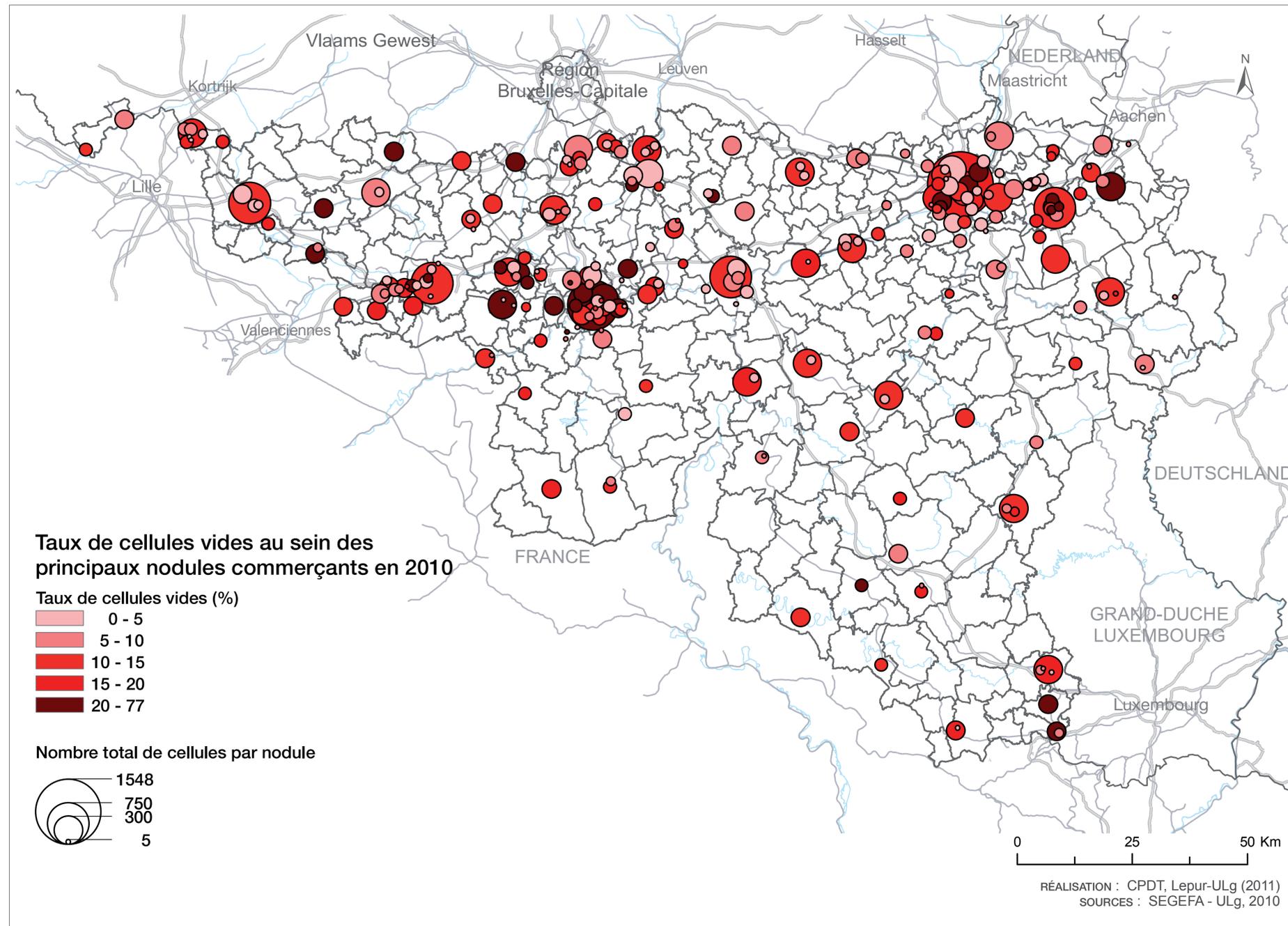
Un bon nombre d'entre elles sont localisées le long du sillon Sambre-et-Meuse entre Namur et Tournai, ainsi que dans le triangle Namur-Mons-Wavre.

Les communes de la première couronne urbaine liégeoise seraient également amenées à connaître cette situation en 2020, tout comme Habay, Etalle et Aubange, au sud de la Wallonie.

Pour l'ensemble de la Wallonie, les terres artificialisées en zone d'habitat auraient augmenté, entre 2008 et 2040, de 47.023 ha et les terrains constituant le potentiel foncier brut ne représenteraient plus que 14.815 ha, soit 8,2 % des zones d'habitat au plan de secteur.



Taux de cellules vides au sein des principaux nœuds commerçants en 2010



La moyenne régionale du taux de cellules vides dans les nœuds commerçants s'élève à 13,5 %.

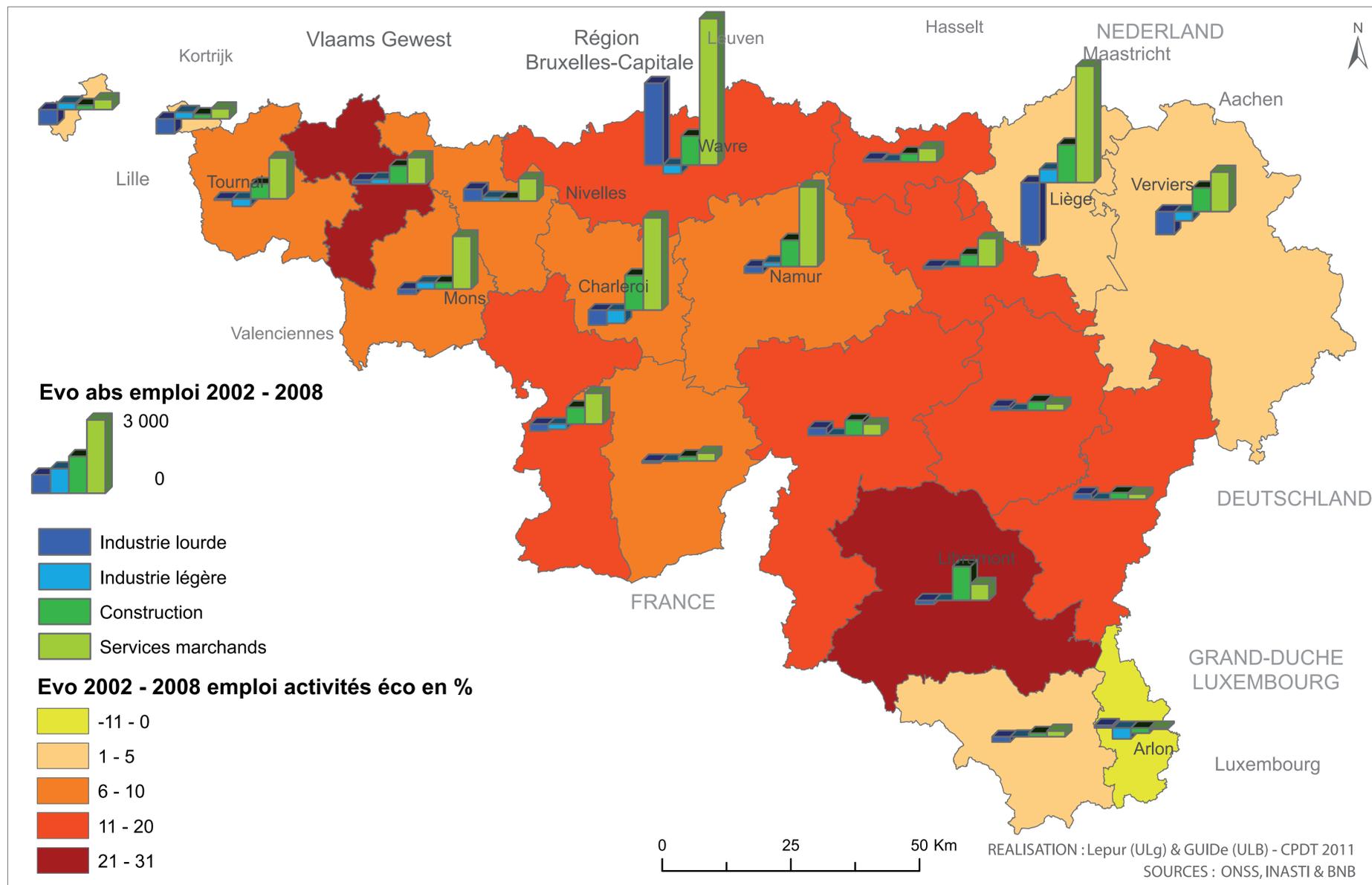
Ce taux moyen est dépassé dans un grand nombre de polarités commerciales des régions de Charleroi, d'Arlon et, dans une moindre mesure, de Verviers et de La Louvière.

La région namuroise et divers pôles du Brabant wallon (surtout Louvain-la-Neuve, Ottignies et Waterloo) s'en sortent beaucoup mieux.

Dans beaucoup de petites villes, on constate une nette dichotomie entre un centre-ville aux nombreuses cellules vides et un pôle périphérique en bien meilleure santé.

Ceci illustre le jeu de vases communicants s'opérant à l'occasion des nouvelles implantations périphériques mais soulève aussi la question de l'inadéquation fréquente entre la taille des cellules commerciales disponibles dans les centres-villes et celle recherchée aujourd'hui par les acteurs de la grande distribution.

Activités économiques – évolution de l'emploi



Cette carte propose une vision synthétique de la dynamique territoriale en termes d'emploi.

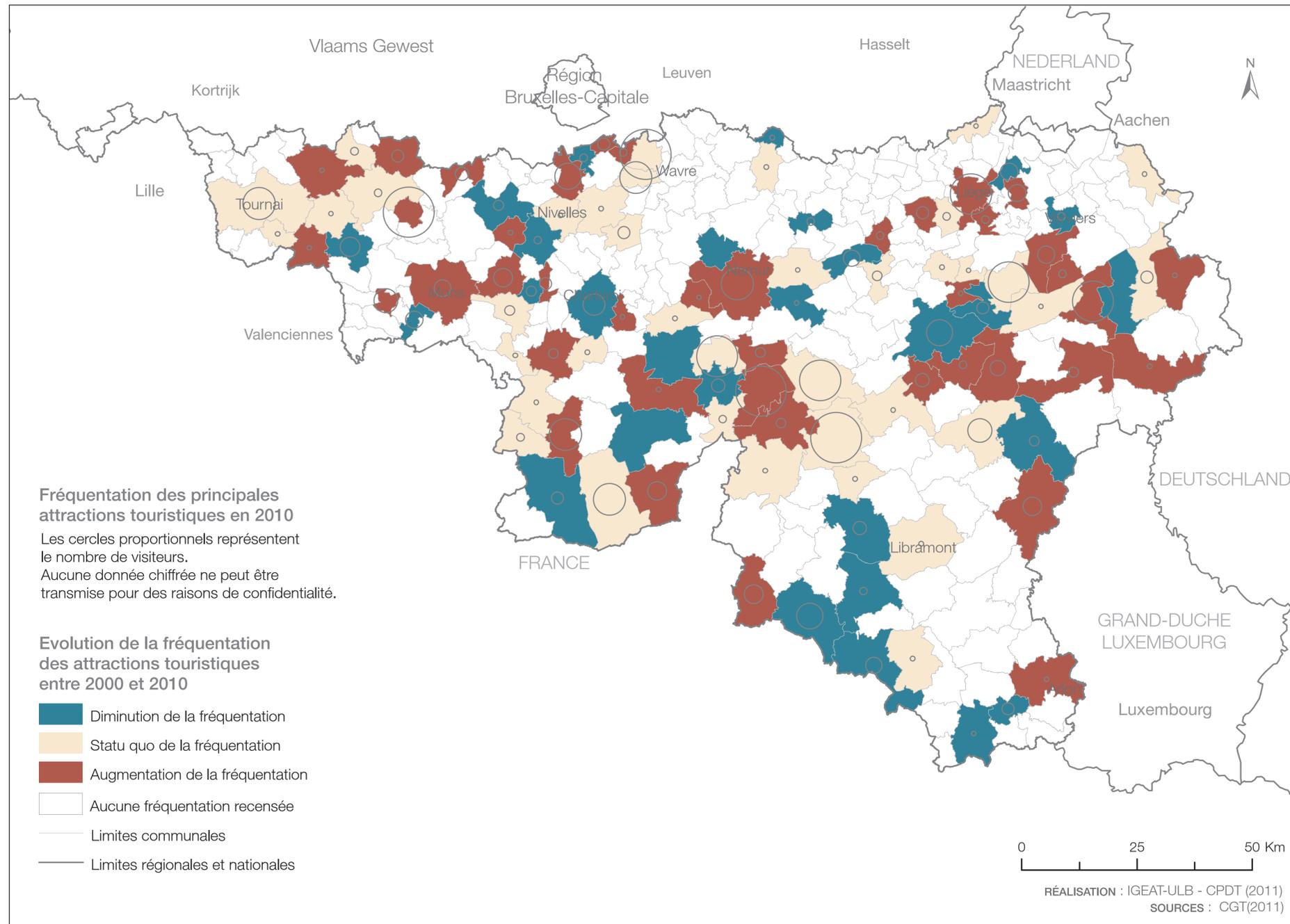
On y constate qu'une forte croissance relative de l'emploi peut correspondre à un gain absolu modeste (arrondissements d'Ath et Neufchâteau).

Le Brabant wallon, lui, se caractérise par une forte croissance, tant absolue que relative. L'extrême sud de la Wallonie se singularise par une faible croissance de l'emploi (voire une perte pour Arlon).

C'est également le cas de la partie est de la Wallonie. L'arrondissement de Liège affiche une forte croissance des services mais également la plus importante perte dans l'industrie, ce qui sous-entend une modification majeure de la structure économique qui se solde cependant par une hausse modeste de l'emploi.

La croissance des services se révèle plus significative au sein des zones urbaines. Certaines influences transfrontalières sont également visibles.

Evolution de la fréquentation des attractions touristiques



Si à l'échelle de la Wallonie, les dix dernières années reflètent une évolution positive de la fréquentation des attractions pour lesquelles un droit d'entrée est demandé, des nuances importantes sont perceptibles à une échelle plus fine.

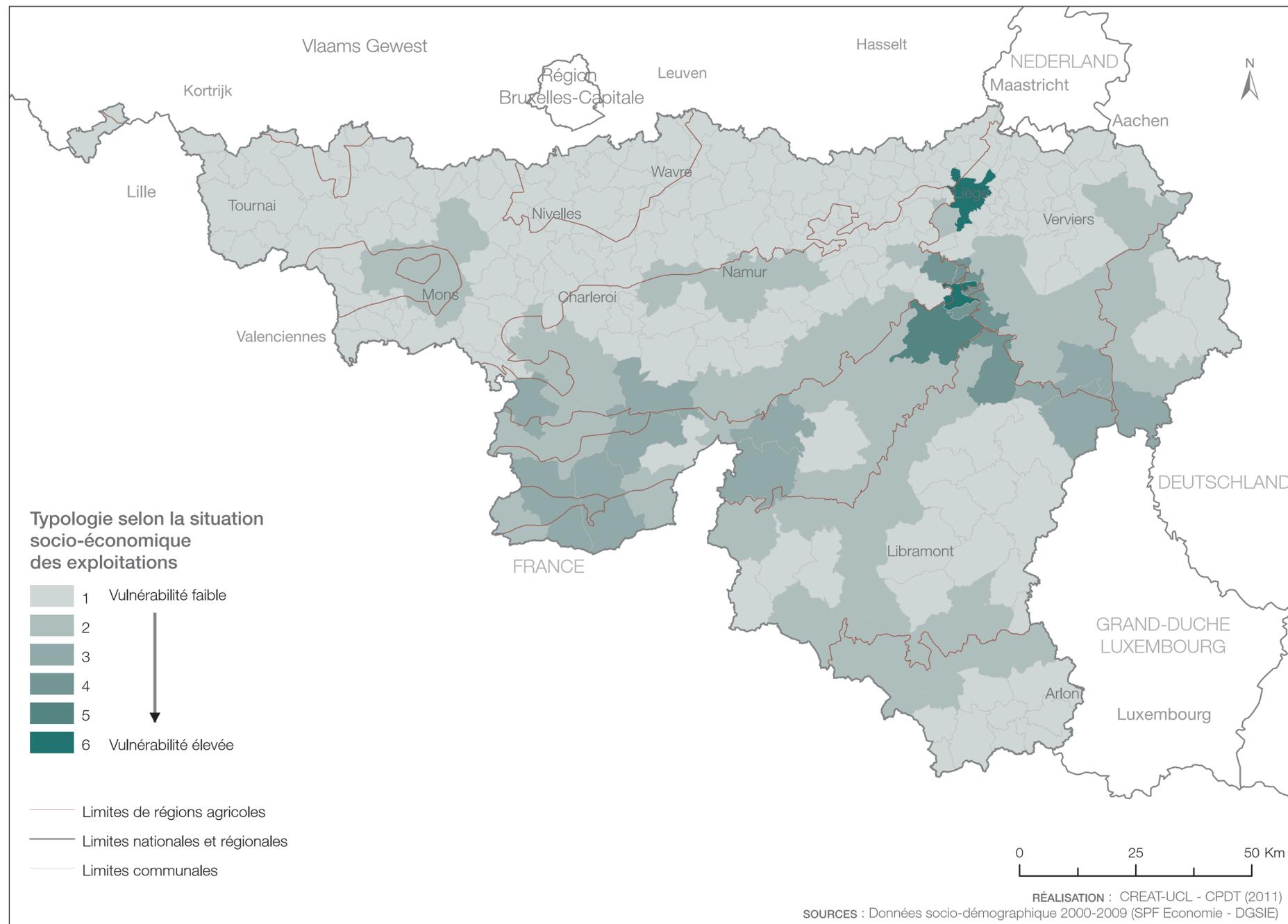
On note notamment l'envol de la fréquentation des attractions de la commune de Brugelette (Paire Daiza accueille plus de 500.000 visiteurs/an), de Stavelot, de Froidchapelle, de Boussu (site du Grand Hornu), de Dinant, Liège, Namur, etc.

A contrario, on remarque la diminution significative de la fréquentation des attractions pour les communes de Seneffe, Morlanwelz, Braine-le-Comte, Bouillon et Durbuy.

Précisons néanmoins que, pour plus de huit attractions sur dix, la fréquentation était inférieure à 50.000 visiteurs/an en 2006 et qu'elle est dépendante d'un public majoritairement belge (huit personnes/dix) et surtout belge francophone (cinq personnes/dix).



Typologie socio-économique des exploitations agricoles (2009)



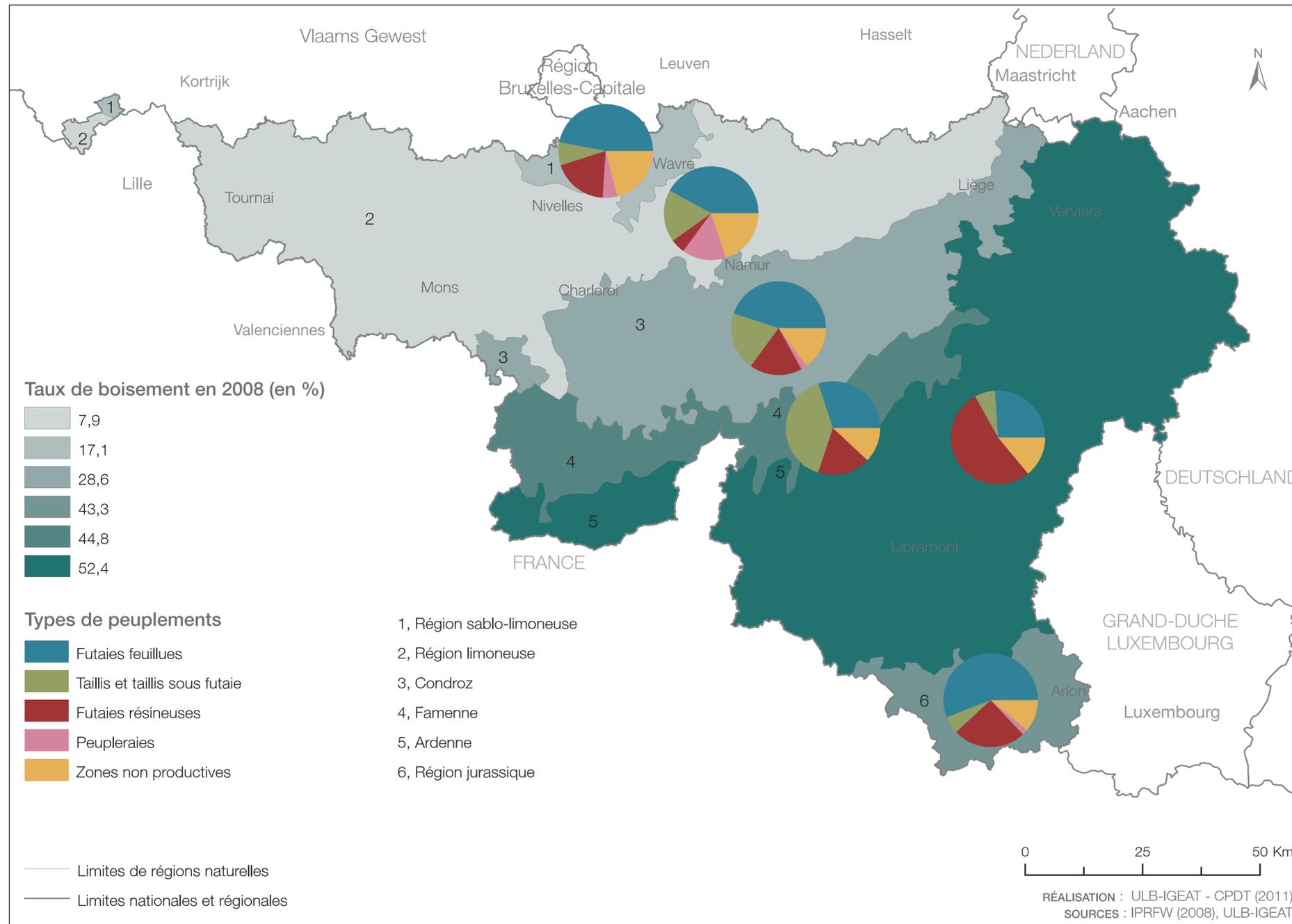
La majeure partie des communes wallonnes (70 %) présente des exploitations faiblement vulnérables du point de vue socio-économique*.

Ce sont des communes où l'agriculture est principalement céréalière, industrielle ou à dominance de prairies permanentes.

On distingue deux grands groupes où le secteur agricole semble être le plus vulnérable : les communes à dominance urbaine qui subissent une forte pression foncière et où une des causes de la disparition d'exploitations agricoles peut être l'artificialisation des terres agricoles ainsi que les communes à dominance plus forestière où l'agriculture est plutôt extensive et pauvre (Fagne, Famenne, nord du Jurassique, sud du Condroz, sud de la Haute Ardenne et de la région Herbagère liégeoise).

* La vulnérabilité socio-économique est déterminée ici comme la mesure dans laquelle certaines composantes économiques et sociales sont affectées : part des permanents sur la main-d'œuvre totale; part de la main d'œuvre familiale sur la main-d'œuvre totale; part des exploitants sans repreneur ou au repreneur inconnu après cessation de leur activité ; part des exploitants âgés de moins de 45 ans, de 45 à 55 ans et de plus de 55 ans ; taille de l'exploitation en nombre d'unités de travail ; taille de l'exploitation en SAU ; SAU moyenne par exploitation ; revenu du travail par unité de travail.

Taux de boisement et types de peuplements par région naturelle en 2008



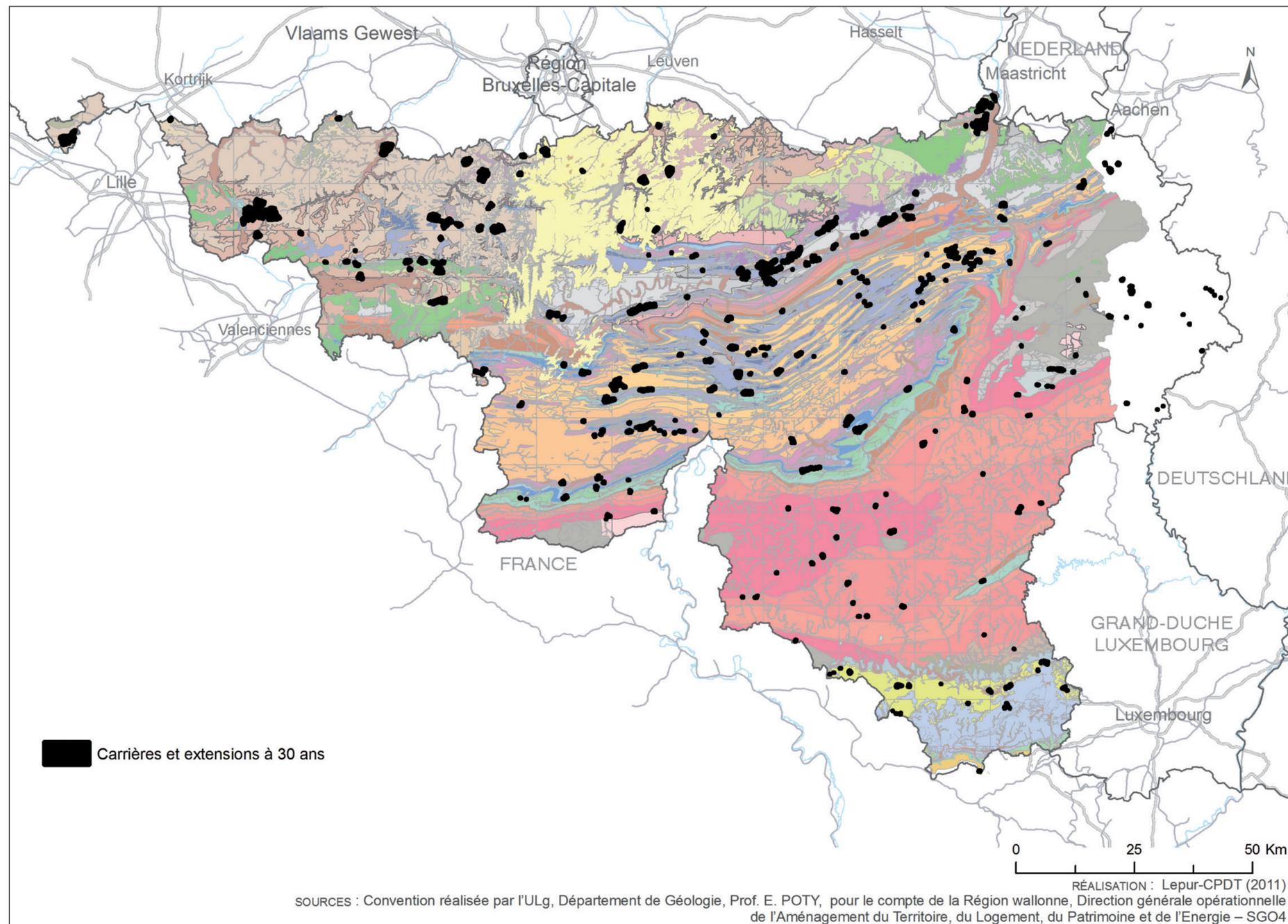
La zone forestière se caractérise différemment suivant les régions naturelles. Une forte opposition se marque entre les régions méridionales très forestières, tout particulièrement l'Ardenne qui compte à elle seule 62 % de la forêt wallonne, et les zones essentiellement agricoles, au nord du sillon Sambre-et-Meuse. Le Condroz présente une situation intermédiaire.

Les types de peuplements sont en partie conditionnés par l'altitude (et donc le climat).

Sous 300 mètres, les feuillus sont omniprésents et sont conduits en futaie à raison de 50 à 60 % des peuplements. Entre 300 et 400 mètres, un équilibre s'établit avec les résineux et la futaie domine, tandis qu'au-delà de 400 mètres, la futaie devient exclusive et de plus en plus résineuse.

Une fragmentation différenciée des massifs selon les régions naturelles caractérise également la forêt wallonne : grands ensembles peu morcelés en Ardenne et en région jurassique, fine mosaïque de petits massifs en Famenne et dans le Condroz, petits massifs isolés au nord du sillon Sambre-et-Meuse.

Localisation des carrières et extensions envisageables à trente ans



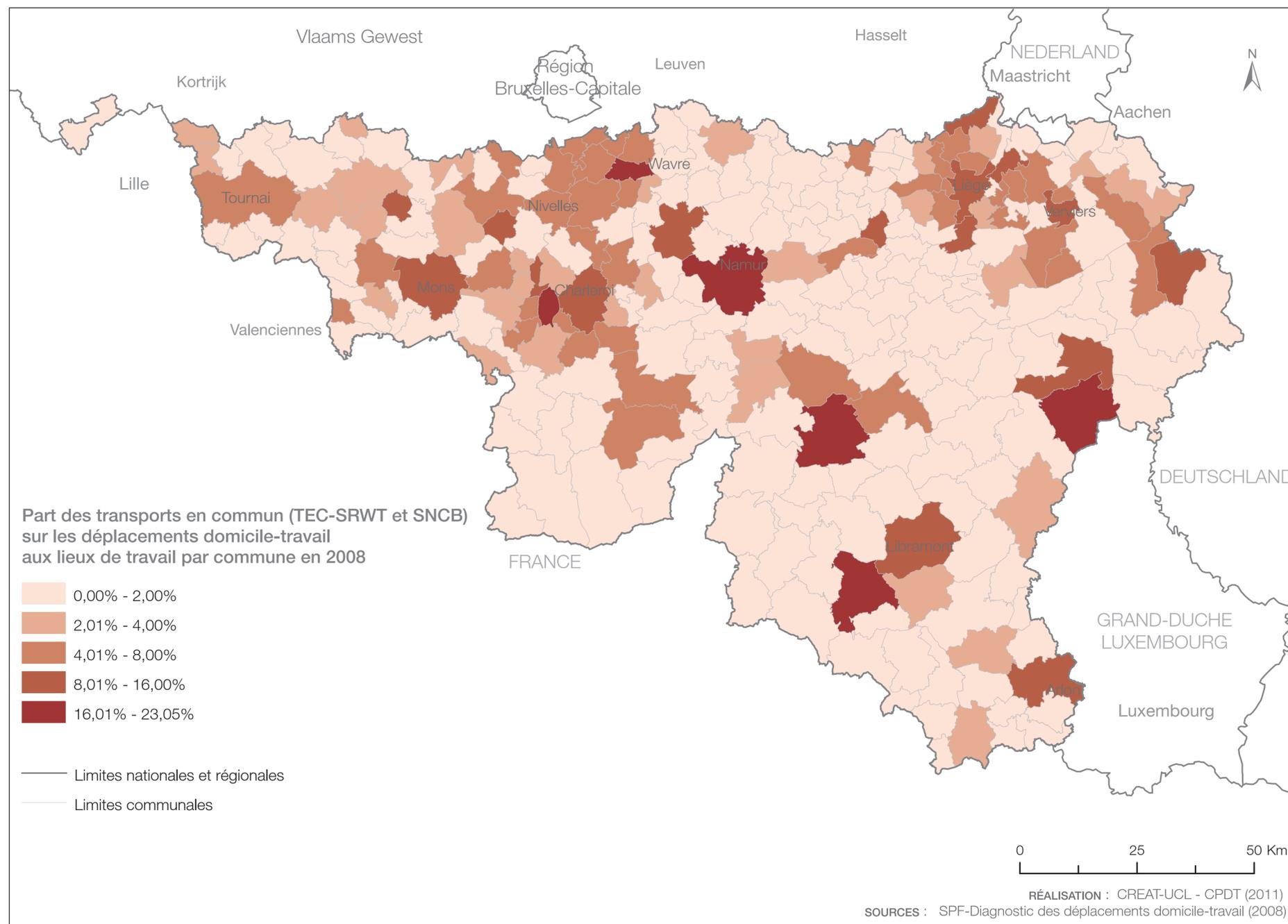
Le sous-sol wallon offre un large éventail de produits à différents secteurs d'activité.

Le secteur de l'extraction est notamment lié aux mondes industriel (l'industrie chimique, agro-alimentaire, du verre, la sidérurgie, le secteur du papier, de l'épuration, etc.) et de la construction dont il est un gros fournisseur de matières premières.

Le dernier inventaire a recensé 160 carrières en activité dont 38 intermittentes, avec une tendance confirmée à la concentration. Mais il reste encore en Wallonie de nombreuses petites exploitations familiales qui essaient de rester compétitives.

Ces deux aspects de l'activité extractive permettent de maintenir l'ancrage wallon de l'activité et d'offrir une gamme de produits variés qui répondent aux besoins.

Part des transports en commun (TEC et SNCB) sur les déplacements domicile-travail par commune en 2008



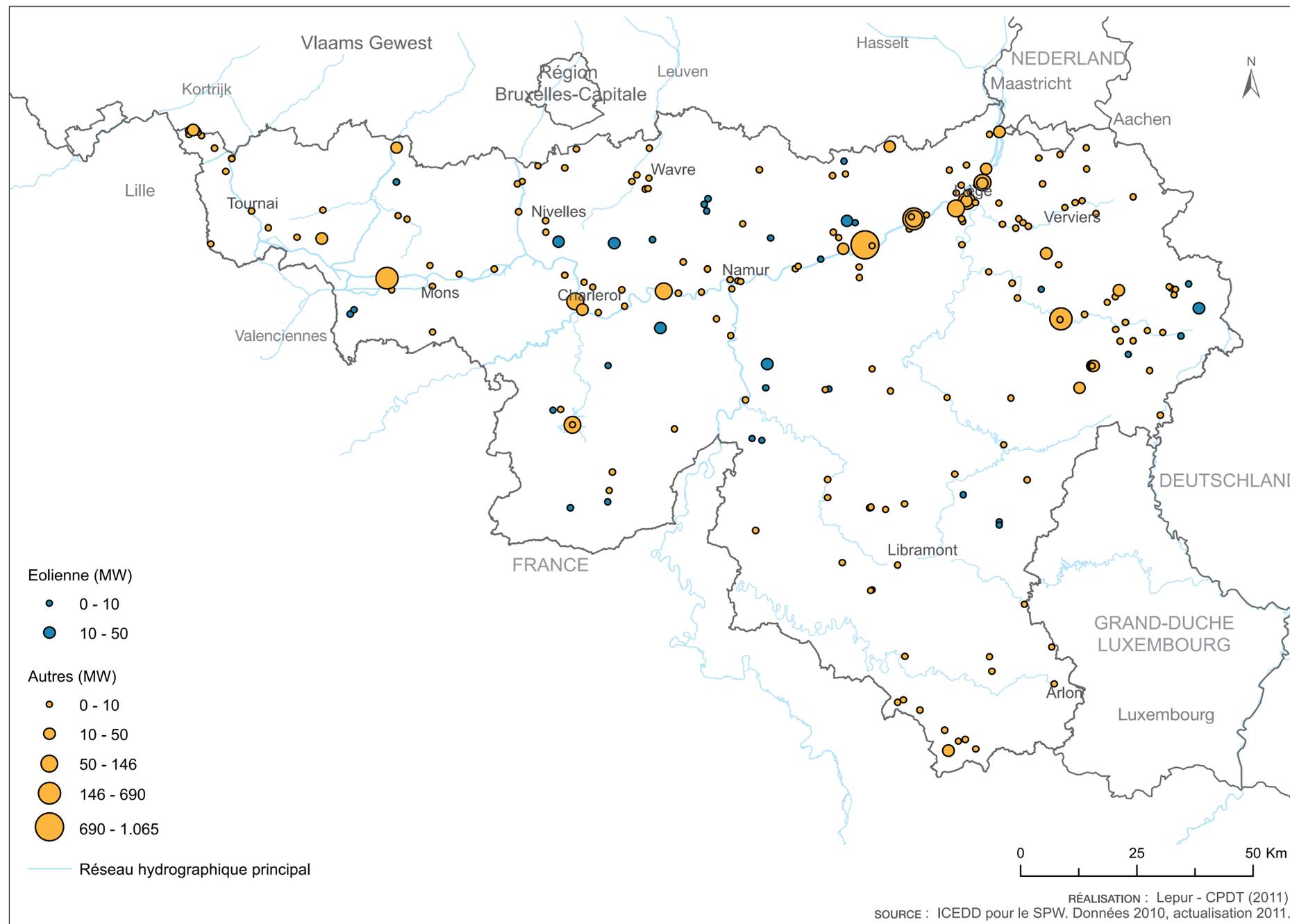
Cette carte montre que la part des différents modes de transports dans les déplacements domicile-travail varie au sein du territoire.

Une augmentation de la part des bus et trains dans les déplacements domicile-travail se présente en général dans les communes urbanisées disposant d'une desserte en transport en commun supérieure au reste de la Wallonie comme le Hainaut, l'arrondissement de Liège et l'ouest du Brabant wallon.

Par conséquent et de manière générale, la plupart des villes wallonnes présentent une part des déplacements par transports en commun (TEC et SNCB) dans les déplacements domicile-travail supérieure au reste du territoire.

Cette part tend à diminuer vers les périphéries.

Production électrique en Wallonie



La Wallonie dispose de multiples infrastructures de production électrique.

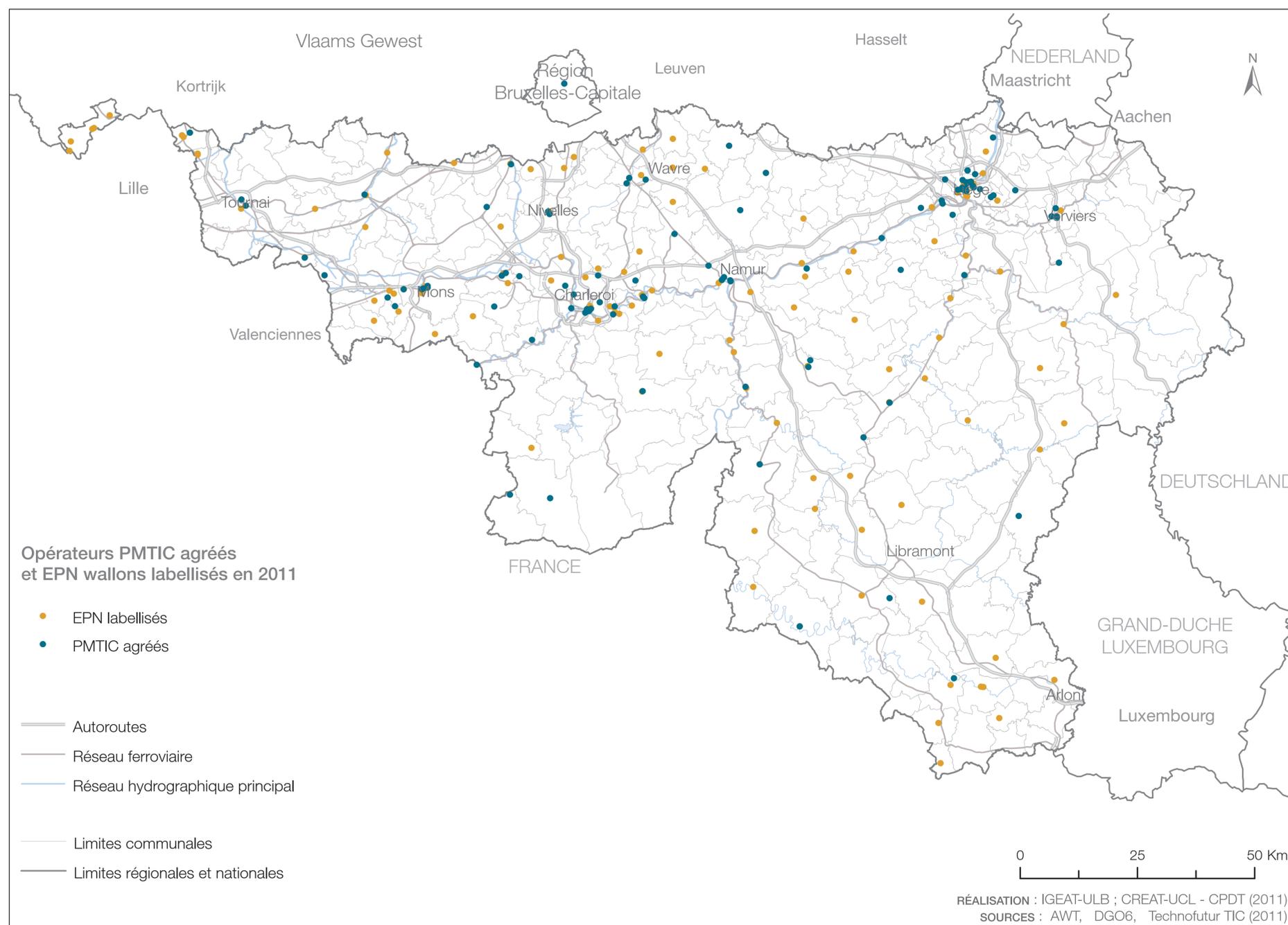
Celle-ci reste historiquement marquée par une forte centralisation et une importante concentration en province de Liège grâce à la Meuse qui peut assurer un refroidissement adéquat des centrales thermiques.

Le réseau hydrographique principal joue toujours un rôle structurant pour ce type de centrales.

Pour la biomasse, la localisation des installations de production le long d'un cours d'eau réduit aussi considérablement les coûts et les impacts environnementaux du transport de la matière première.

Les productions éolienne et solaire se heurtent à des contraintes spatiales moindres ; elles peuvent être valorisées plus uniformément sur le territoire et sont fortement décentralisées.

Répartition spatiale des opérateurs PMTIC agréés et EPN labellisés en 2011 en Wallonie



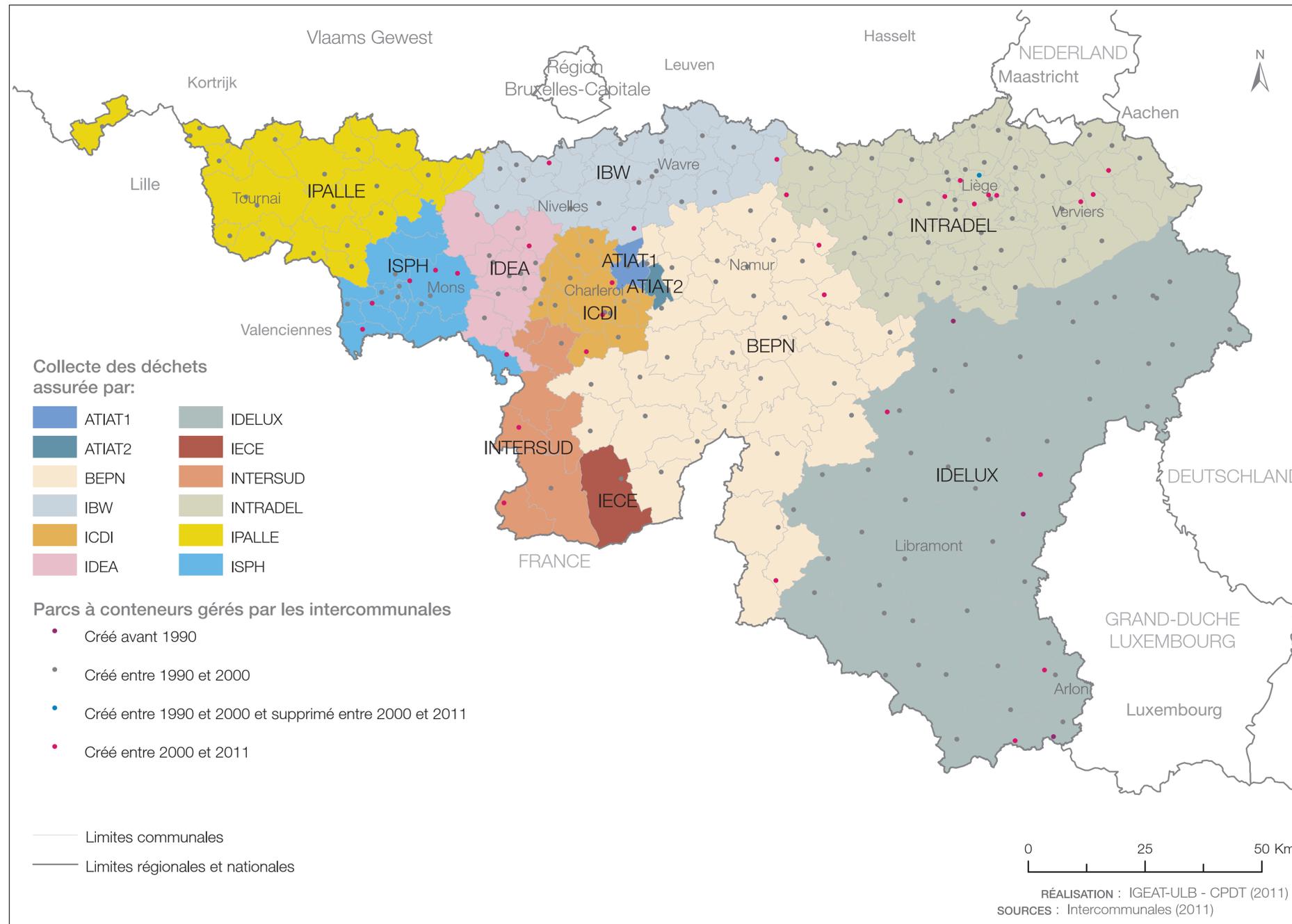
Le Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (PMTIC) est un dispositif créé par le Gouvernement wallon en 2005 qui « vise à sensibiliser et former aux TIC un public de demandeurs d'emploi peu familiarisé avec l'informatique » (chômeurs, personnes à faible formation, bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale...). Le réseau des Espaces Publics Numériques (EPN), créé en 2004, propose une initiation et un accompagnement aux TIC aux personnes éloignées de l'Internet.

Ces réseaux PMTIC et EPN sont encouragés par le Master Plan TIC (2011). La répartition spatiale des opérateurs EPN et PMTIC wallons en 2011 suit d'assez près les grandes agglomérations (Mons, Charleroi, Liège) et leurs communes périphériques, dont la part des demandeurs d'emplois dans la population active est la plus élevée (supérieure à 20 %).

Certaines lacunes en termes d'offre PMTIC/EPN dans les provinces de Namur, Liège et Luxembourg sont observées dans des zones à faible densité de population.



Répartition spatiale des parcs à conteneurs par intercommunale



Depuis 1997, la proportion de déchets ménagers et assimilés collectés et dirigés en première destination vers des centres de prétraitement (regroupement, transfert ou tri) est en constante augmentation.

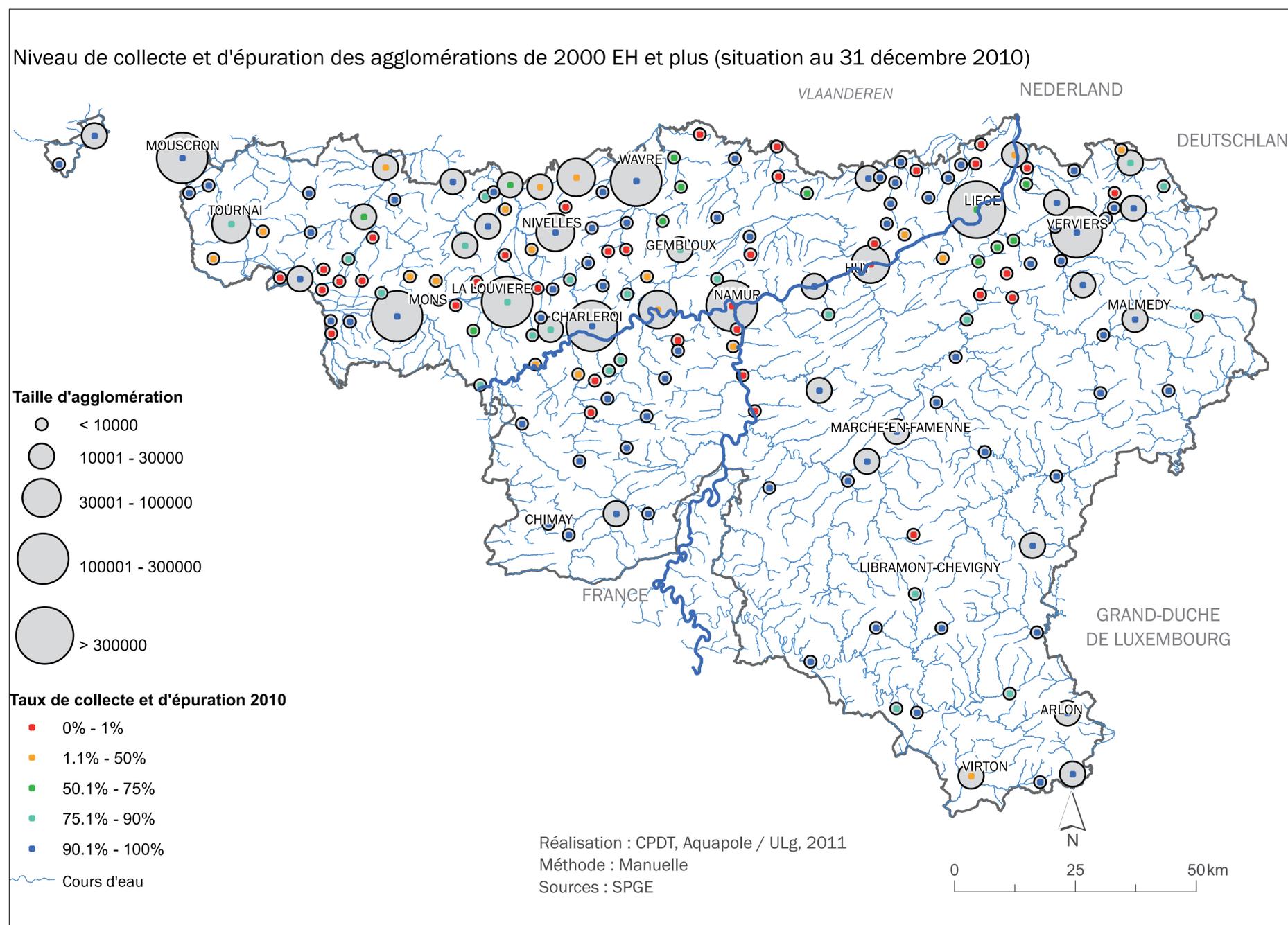
Le nombre de parcs à conteneurs est passé de 3 à 214 entre 1990 et 2010, ce qui a permis l'intensification des systèmes de collecte favorisant le recyclage. Le taux de collecte sélective dans les PAC est passé de 27 % en 1997 à 50 % en 2008.

Des collectes sélectives en porte-à-porte et en bulles complètent la récolte des déchets chez les particuliers.

Les limites foncières et territoriales mettront un frein à l'expansion du nombre de parcs à conteneurs wallons, qui tend à atteindre sa limite optimale.

En revanche, le nombre de déchets supplémentaires acceptés au sein de ceux-ci pourra être augmenté et leur accessibilité à d'autres secteurs (tertiaire, commerces, PME...) pourrait être pensée.

Niveau de collecte et d'épuration des agglomérations de 2000 EH et plus en 2010



La qualité de l'eau dépend naturellement de la manière dont les eaux usées ont été épurées. En Wallonie, cette épuration peut se faire suivant deux grands régimes :

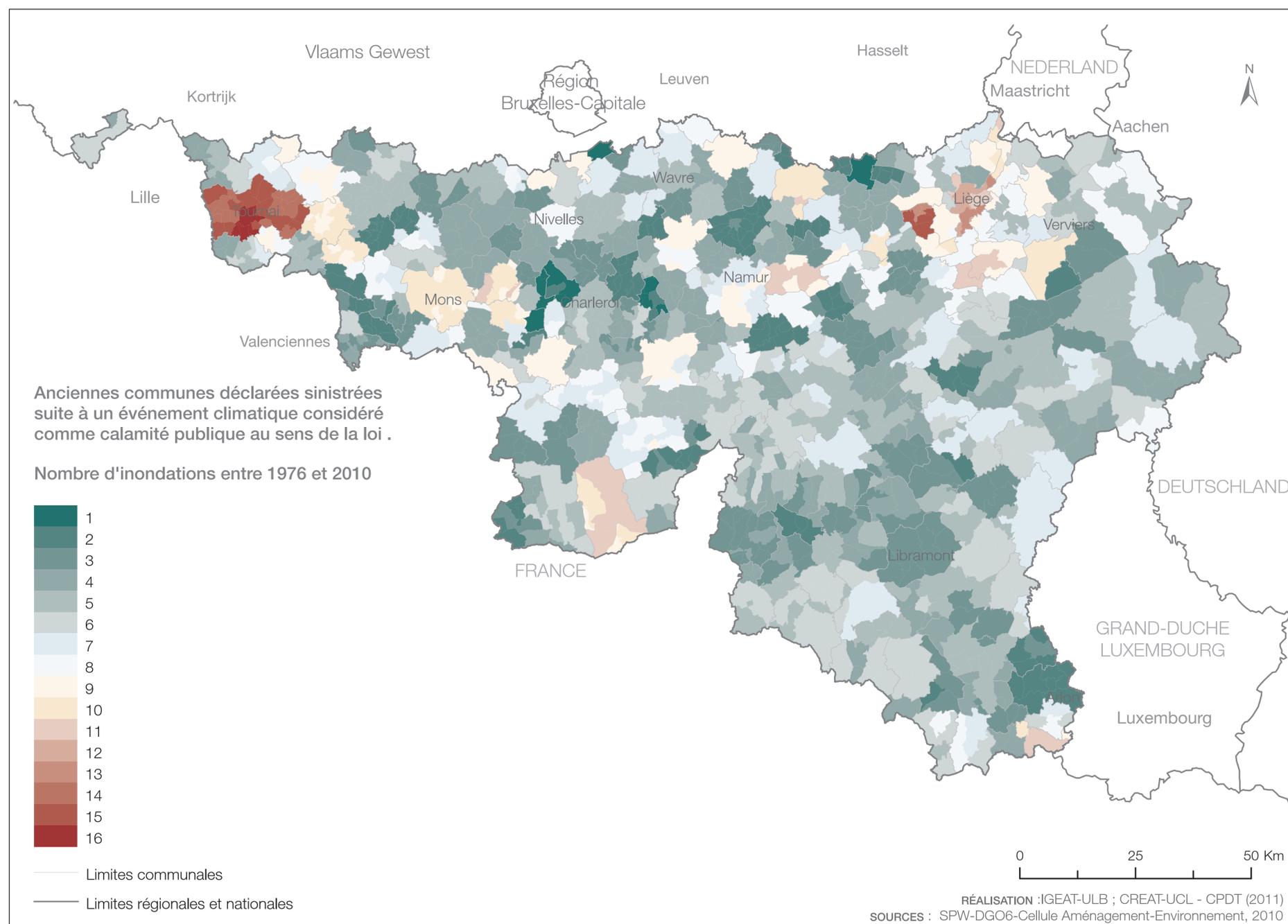
- le régime d'assainissement collectif, qui concerne la majorité de la population (88 % des habitations en Wallonie) ;
- le régime d'assainissement autonome, qui concerne les populations trop dispersées pour justifier la construction d'une station d'épuration collective et d'un réseau de collecteurs associé.

Cette carte montre le taux de « collecte/traitement » des agglomérations, c'est-à-dire la proportion de la charge « épurable » qui est effectivement épurée. On constate qu'il reste encore un nombre non négligeable d'agglomérations pour lesquelles le taux est trop faible : l'objectif est en effet d'avoir à terme un taux de collecte/traitement de 98 % pour chaque agglomération. La situation s'est cependant améliorée très fortement ces dernières années.

Au point de vue de l'assainissement autonome, il reste des incertitudes sur l'assainissement effectif des habitations existantes (qui, à l'heure actuelle, ne sont pas nécessairement obligées de s'équiper).



Communes les plus régulièrement touchées par les inondations. Récurrence des sinistres (calamité publique au sens de la loi) entre 1976 et 2010



En Wallonie, depuis 1976, près de 60 % des communes ont subi au moins quatre inondations ayant entraîné des dégâts aux habitations.

La période de retour d'un sinistre peut être dès lors estimée à dix ans. Mais durant cette même période, près de 15 % des communes ont été inondées au moins sept fois, ce qui correspond à près d'un sinistre tous les six ans.

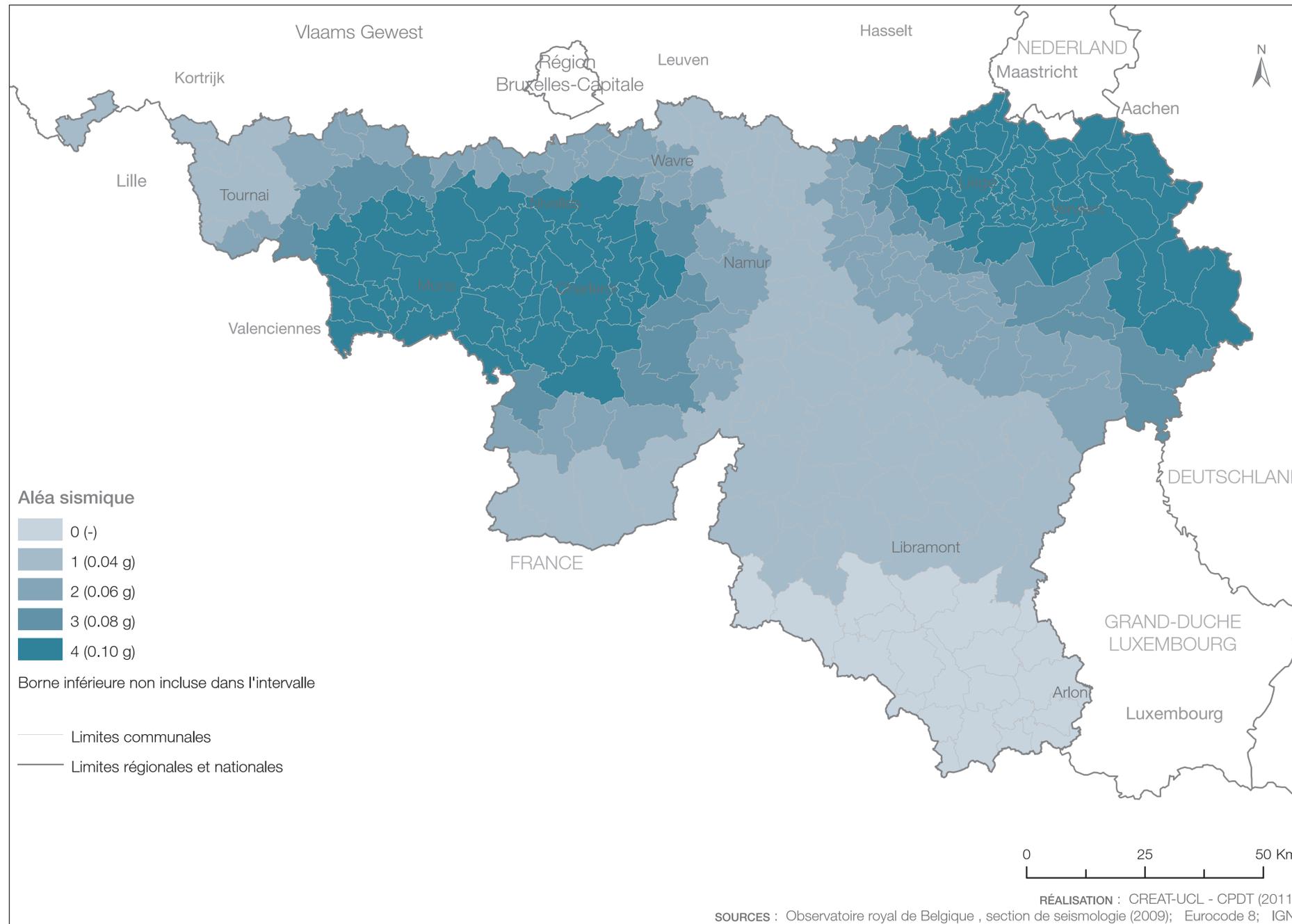
Entre 1976 et 2011, la Wallonie a été touchée par sept événements majeurs, reconnus comme calamités publiques et couvrant plus du tiers de son territoire.

La carte montre les parties du territoire qui ont été le plus régulièrement touchées par les inondations.

Ainsi, on constate que les communes situées dans la vallée de la Meuse, dans la vallée de l'Ourthe et dans le bassin de l'Escaut, sont les plus souvent concernées.



Zonage du territoire belge suivant l'annexe nationale belge à l'Eurocode



En Belgique, la période de retour des tremblements de terre « localement destructeurs » comme celui de Liège en 1983 est de dix ans, et de ceux « destructeurs pour l'ensemble du territoire » (magnitude de 6 et plus) est de 300 ans.

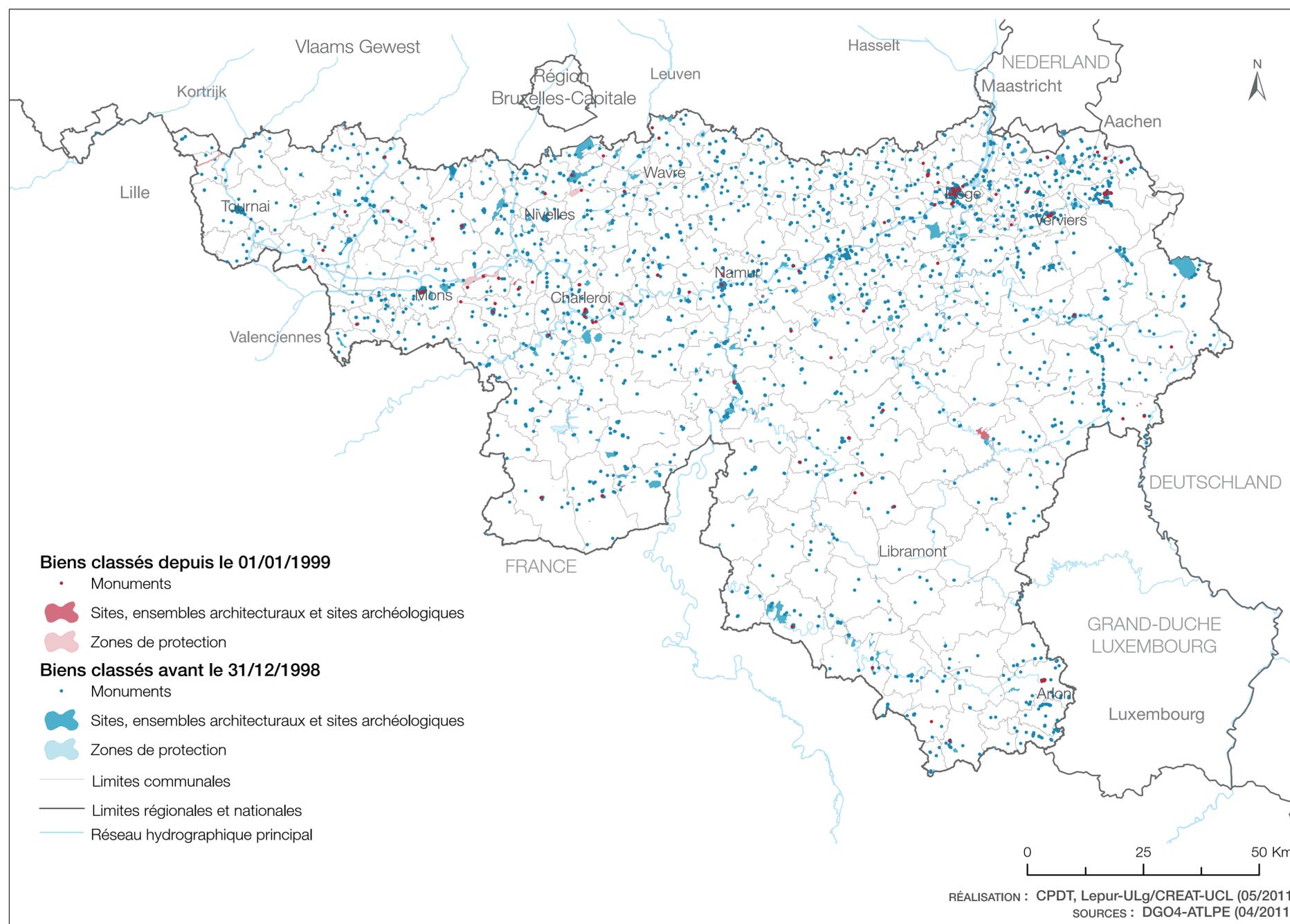
Cette faible récurrence a conduit à une sous-évaluation des risques sismiques. Pourtant, pour un bâtiment donné, le risque sismique est équivalent à celui d'un incendie.

D'après la cartographie de l'aléa sismique (5 classes de zonages correspondant à un aléa croissant), la probabilité de subir un séisme est plus élevée dans l'est du pays (Liège et région des Fourons, Limbourg et Hautes Fagnes) et en Hainaut.

L'application de règles urbanistiques élémentaires, comme l'utilisation de formes géométriques simples ou la limitation des surfaces vitrées, sont des mesures efficaces pour prévenir les dégâts potentiels. Elles pourraient être généralisées.



Evolution du nombre de biens classés (1999-2011)



Le nombre et les objectifs différenciés des aides démontrent l'intérêt des pouvoirs publics pour la protection et la conservation du patrimoine bâti wallon, même si les moyens disponibles restent modestes à l'égard de l'ampleur de la tâche à accomplir.

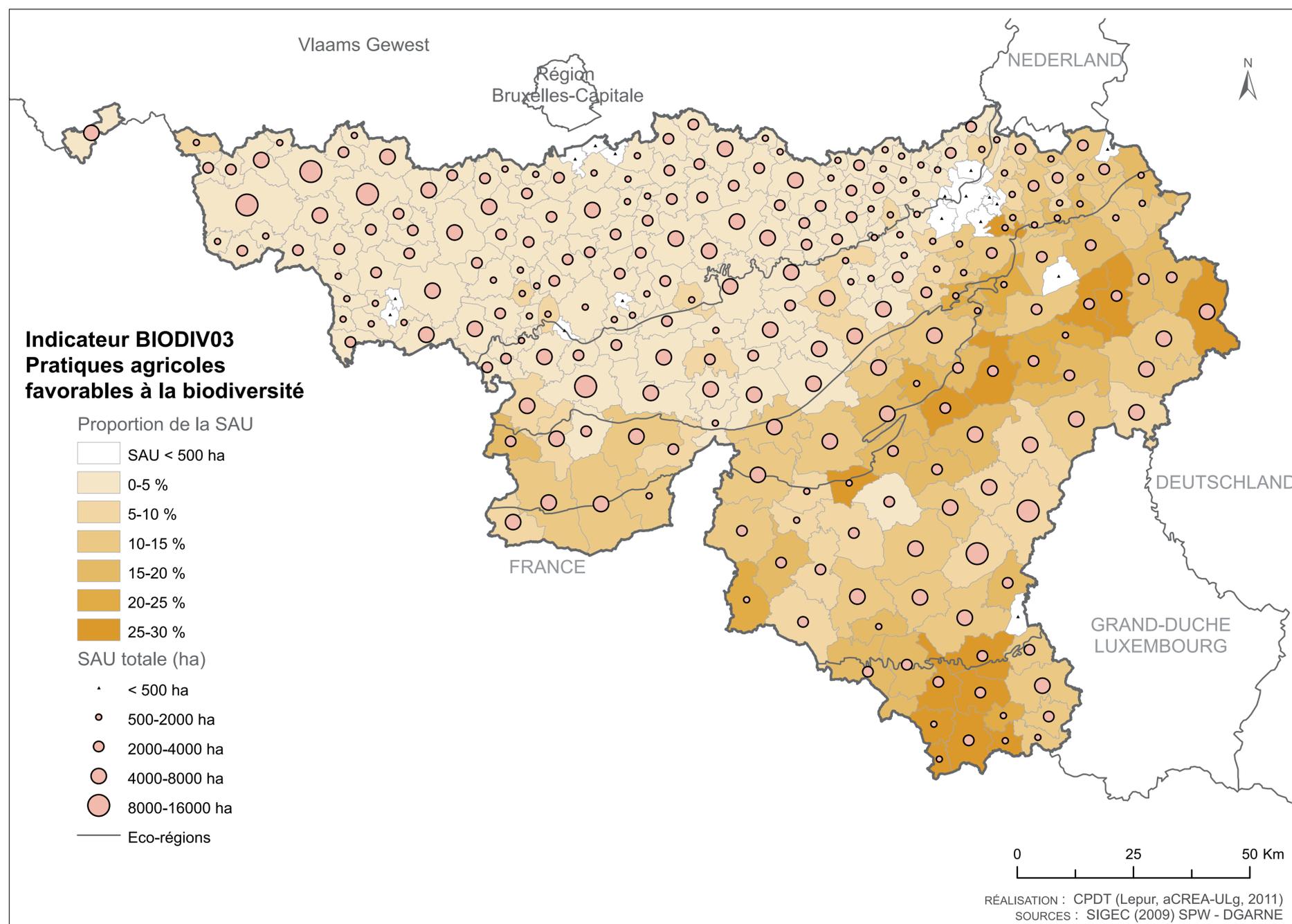
Depuis 1999, très peu d'arrêtés de classement ont été adoptés, sans anomalie éclatante dans leur distribution sur le territoire.

Le classement comme « monument » a souvent été perçu par les demandeurs comme « l'anti-chambre » du subventionnement alors qu'il est avant tout un outil de protection et non d'intervention : n'est-ce pas là une des causes de la diminution d'arrêtés de classement adoptés ?

Il n'existe à l'heure actuelle aucun dispositif permettant d'arbitrer l'octroi des aides individuelles en fonction de priorités liées aux enjeux de l'aménagement du territoire.



Pratiques agricoles favorables à la biodiversité en 2009



La portance écologique de l'espace agricole peut être appréciée au travers de la distribution des surfaces accueillant des pratiques favorables à la biodiversité : agriculture biologique certifiée, MAE (mesures agro-environnementales), en particulier les mesures ciblées (prairies de haute valeur biologique, bandes de parcelles aménagées).

En ajoutant la contribution spatiale d'éléments structurels favorables subventionnés (haie, arbres isolés, mares) et en ramenant à la surface agricole utile (SAU), un indicateur spatialisable peut être calculé.

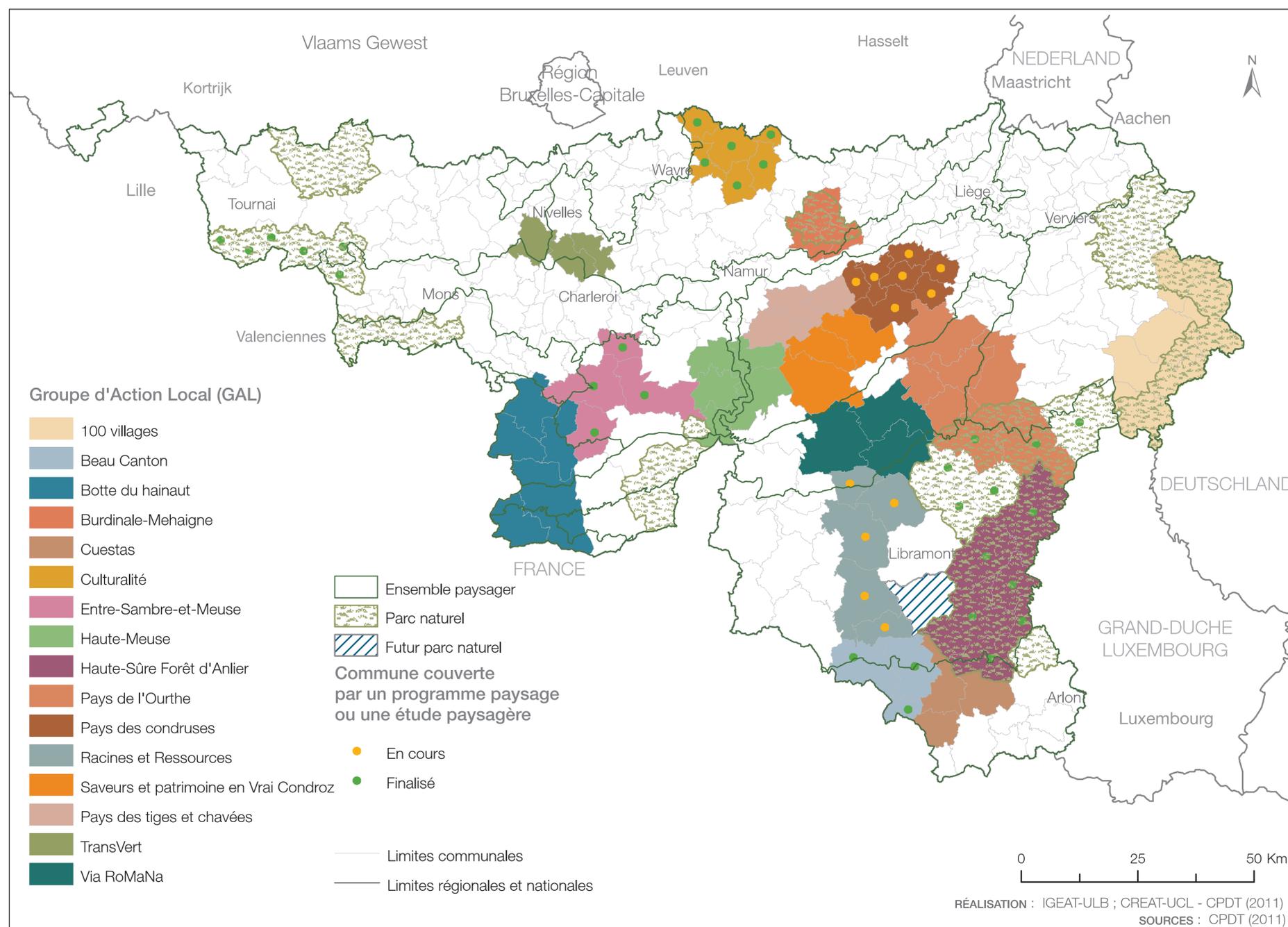
A l'échelle régionale, les pratiques agricoles favorables à la biodiversité restent marginales puisqu'elles n'occupent que 7,1 % de la SAU.

Cette moyenne régionale est tirée vers le bas par les régions à vocation fortement agricole (nord du sillon Sambre-et-Meuse, Condroz), où les pratiques intensives dominent complètement.

L'Ardenne, la Famenne et la Lorraine montrent un degré plus élevé d'extensification, avec des variations locales importantes.



Les structures pour la prise en compte du paysage : GAL et Parc naturels



L'encadrement juridique du paysage et l'amélioration de l'état des connaissances s'accompagnent d'une prise en compte sociétale de plus en plus importante.

Les bouleversements survenus dans le paysage ces dernières décennies sont en effet souvent ressentis par la population comme une menace pour son identité culturelle et territoriale.

Le patrimoine paysager est de plus en plus reconnu comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité économique des territoires.

En conséquence, un nombre croissant d'initiatives ont vu le jour. On pointera en premier lieu les parcs naturels puisque le décret qui les organise prévoit l'adoption d'une charte paysagère pour les communes qui en font partie.

Cette charte est un guide pratique qui fournit un ensemble de recommandations, précise les actions à mener et préconise des stratégies d'intervention.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont également des structures qui permettent d'agir, parfois de manière indirecte, en faveur du paysage via des programmes paysages ou des actions de sensibilisation et d'information.